

SÉANCE DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

7 mars 2023

Date d'affichage :

7 mars 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 13032023 /2.2

Nombre de voix délibératives :

48 : Délibération n°1

50 : Délibérations n° 2.1 à n° 5.1

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY (à partir de la délibération n°2.1), Denis BAYLE, Alain BOUISSET (pouvoir de Jacques BIAU), Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM (pouvoir de Eric LEROUX), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD (à partir de la délibération n°2.1), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Marc MONTAGNE), Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Christian HAMON (représenté par Thierry FOULCHÉ).

Membres suppléants présents : 3

Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Thierry FOULCHÉ (représente Christian HAMON).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 6

Jacques BIAU (pouvoir à Alain BOUISSET), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Eric LEROUX (pouvoir à Vincent COLOM), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Marc MONTAGNE (pouvoir à Nicolas LEROUX)

Membres titulaires excusés : 10

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Adoption du compte administratif 2022 (Budget principal)

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. Nicolas LEROUX, délibérant sur le compte administratif relatif à l'exercice 2022 du budget principal, dressé par M. Alain ASTIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré (le Président ne prenant pas part au vote) :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer comme indiqué sur le tableau ci-annexé,
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 13 mars 2023

Le Président,

M. Alain ASTIE



COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultat reportés		7 335 385,00 €		4 793 512,60 €		12 128 897,60 €
opérations de l'exercice	5 764 218.55 €	7 601 452,41 €	18 005 019.27 €	16 448 312.87 €	23 769 237.82 €	24 049 765.28 €
TOTAUX	5 764 218.55 €	14 936 837.41 €	18 005 019.27 €	21 241 825.47 €	23 769 237.82 €	36 178 662.88 €
Résultat de clôture		9 172 618.86 €		3 236 806.20 €		12 409 425.06 €
Restes à réaliser			31 192 254.52 €	24 793 476.43 €	31 192 254.52 €	24 793 476.43 €
Résultats restes à réaliser			6 398 778.09 €		6 398 778.09 €	
TOTAUX CUMULES		9 172 618,86 €	6 398 778.09 €	3 236 806.20 €	6 398 778.09 €	12 409 425,06 €
RESULTATS DEFINITIFS		9 172 618,86 €	3 161 971.89 €			6 010 646.97 €